



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr
Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION

Le Maire de Roscanvel
Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande en date du 15 mai 2023 présentée par Monsieur Mikael KUCUK, chef d'équipe FOA, société AXIONE, 9 rue Sainte Anne de Guelen 29000 Quimper en vue de procéder aux travaux suivants : étude et aiguillage des réseaux télécom existants sur le territoire de la commune du 12 juin 2023 au 12 janvier 2024 de 08 heures 00 à 19 heures,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur les voies en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation par alternée par des panneaux K 10 sera mise en place sur les voies concernées durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Mikael KUCUK, chef d'équipe FOA, société AXIONE, 9 rue Sainte Anne de Guelen 29000 Quimper Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Aux riverains des voies concernées
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux



Fait à Roscanvel, le 15/05/2023
Pour Le Maire
L'Adjoint délégué
Philippe DEVERRE